

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PUBLIC	
PARCOURS TYPE	Droit des collectivités territoriales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
/		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	222	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE1	99	27		16	16	Oui	Oui						
Choisir 2 matières <u>renforcées</u> (CM+TD) parmi les 4 proposées :															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Choisir 1 matière <u>non renforcée</u> (CM) <u>différente</u> des matières renforcées déjà choisies au S1 :															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S1	UE 2	123			12	12	Oui	Oui						
4 options au choix															
Matière	S1	Protection sociale	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit public comparé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Théorie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit public du numérique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S1	UE3 (1 choix valable pour les 2 semestres)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	186	39		30	30								
UE	S2	UE 4	66	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des services publics	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	UE 5	120			12	12	Oui	Oui						
		4 options au choix													
Matière	S2	Droit de la culture	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des ressources humaines	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Science administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Méthode des concours de la fonction publique	10	13,5		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire	18	3		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit des finances locales	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S2	UE 6 (même langue que celle choisie au S1)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		TOTAL ANNUEL	408	78		60	60								

MASTER 2		DROIT PUBLIC									Session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	240			48	48	Oui	Oui				
UE	S1	UE1 Droit des finances locales approfondi	40			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	
UE	S1	UE2 Droit des institutions locales	40			8	8	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit constitutionnel de la décentralisation	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve
Matière	S1	Dynamiques contemporaines du droit des collectivités territoriales	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Services publics locaux	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Intercommunalités	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	UE3 Droit de l'action locale	40			8	8	Oui	Oui				
Matière	S1	Marchés publics locaux	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve
Matière	S1	Ressources humaines publiques	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Aide des collectivités territoriales	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Risque juridique dans la gestion locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	UE4 Ingénierie financière et comptable	40			8	8	Oui	Oui				
Matière	S1	Comptabilité publique locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve
Matière	S1	Pilotage budgétaire	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Stratégies financières	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Pilotage et gestion de la dette	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	UE5 Politique publique locale	40			8	8	Oui	Oui				
Matière	S1	Politiques de l'aide et de l'action locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve
Matière	S1	Organisation de la vie publique locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Politiques locales de sécurité	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Démarche d'innovation publique	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	UE6 Politiques de développement territorial	40			8	8	Oui	Oui				
Matière	S1	Stratégies juridiques de développement durable	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droits et opérations d'aménagement	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droit et gestion active du patrimoine immobilier	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			

MASTER 2		DROIT PUBLIC									Session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4				12	12	Oui	Oui				
UE	S2	UE7 Orientation choisie				12	12	Oui	Oui				
		1 voie au choix											
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant (2 mois minimum)						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
		TOTAL ANNUEL	240			60	60						